



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Syndicat autonome des personnels administratifs : Gard

Question écrite n° 11627

Texte de la question

M Bernard Pons expose a M le ministre de l'interieur que le syndicat autonome des personnels administratifs de prefecture lui a fait connaitre les difficultes qu'il eprouvait dans l'exercice du droit syndical. Cette organisation syndicale, de creation recente, a implante son bureau national a la prefecture du Gard, a Nimes, dans un souci d'efficacite et parce qu'elle a estime qu'elle serait ainsi mieux au coeur des problemes du cadre national. Depuis le 1er mars 1989 elle est coupee du reste des prefectures, n'ayant plus acces au reseau telephonique national indispensable aux differents contacts qu'elle entretient avec ses sections departementales. Elle estime que la situation qui lui est faite est discriminatoire puisque, selon elle, les autres organisations syndicales ont plusieurs postes telephoniques a leur disposition dont les frais de fonctionnement sont pris en charge en totalite sur l'article 80, chapitre 3493 du budget de fonctionnement du ministere de l'interieur. Le SAPAP considere que cette situation va a l'encontre des dispositions du decret no 82-447 du 28 mai 1982 relatif a l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et qu'elle est en contradiction avec les directives du Premier ministre en date du 23 fevrier 1989 relatives au renouveau du service public et au dialogue social. Il est evident que la mesure restrictive dont elle est la victime affecte directement son activite syndicale, c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire etudier ce probleme et de lui faire savoir si une solution favorable au SAPAP peut etre degagee.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'interieur est tres attache au respect des droits syndicaux pour les corps de fonctionnaires dont il assure la gestion. Dans ce cadre, les difficultes momentanement rencontrees par le syndicat autonome des personnels administratifs de prefecture, dont le siege du bureau national est delocalise, ont ete rapidement surmontees. Cette organisation syndicale beneficie a nouveau d'une ligne telephonique lui donnant acces au reseau national.

Données clés

Auteur : [M. Pons Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11627

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1635